

Défi 4 – Donner un nouveau souffle à la pratique du vélo

1 DESCRIPTION DU PROJET

La Région a manifesté une nouvelle ambition en faveur du vélo en adoptant son Plan vélo régional en 2017 (délibération n° CR 2017-77). Le Plan vélo vise au triplement de la pratique du vélo à horizon 2021 (par rapport à 2010). Il s'appuie sur les initiatives des territoires pour apporter une réponse concrète et globale aux usagers et les faire basculer vers un usage du vélo comme transport du quotidien : itinéraires sécurisés et jalonnés, stationnement, services (entretien, réparation...).

Dans le cadre du dispositif « de droit commun » (appel à projet permanent), le soutien régional s'articule autour de la réalisation de schémas stratégiques territoriaux, déclinés en plans d'action triennaux. La Région soutient à la fois la réflexion menée dans le cadre des schémas stratégiques et leur mise en œuvre au travers de programmes d'actions annuels.

Quelle est la nature de l'aide ?

La Région intervient sous forme de subventions pouvant aller de 25% à 50% du reste à charge du bénéficiaire, selon les types d'actions et leur inscription ou non dans le cadre d'une stratégie territoriale déclinée en plan d'action triennal.

Les plafonds de dépenses subventionnables sont définis selon les projets

- **Etudes** (stratégie cyclable ou études préalables de faisabilité) : 50 000 euros
- **Maillage** et apaisement de la circulation : 550 euros/ml
- **Stationnement** : 1 000 euros/place
- **Jalonnement** : 50 euros/ml
- **Suivi-évaluation** : 4 000 euros/point de comptage
- **Services** : 80 000 euros pour les projets

Quelles démarches ?

Pour bénéficier de cette aide, les territoires doivent déposer un dossier sur la plateforme en ligne « mesdemarches.iledefrance.fr »

Il est conseillé de prendre contact avec les services de la Région au préalable.

Appel à projets

En complément du dispositif « de droit commun », la Région a lancé en 2018 un appel à projets visant à dynamiser la pratique cyclable autour de zones ciblées de la Région (pôles d'attractivité majeurs logement/emploi). Cette première session est aujourd'hui terminée.

2 LES ACTEURS DU PROJET

Financeur : Région Île-de-France (en coordination avec Île-de-France Mobilités pour le déploiement de Véligo stationnement et location)

Maîtres d'ouvrage bénéficiaires :

- Les **collectivités** territoriales et leurs groupements
- L'**Etat** et ses **établissements publics**
- Les **gestionnaires des îles de loisirs** de la Région Ile-de-France
- Les **associations** pour les actions ayant trait aux services et sous réserve de bénéficier d'un appui de la collectivité concernée.

3

VIE ET SUITES DU PROJET

En 2018, les dossiers déposés ont été instruits, selon les demandes, sur la base de l'ancien ou du nouveau plan vélo régional. L'année 2019 est la première année complète du nouveau plan vélo régional, avec comme point d'orgue le succès de l'appel à projets régional « Vélo du quotidien » en mars (33 dossiers déposés, 13 dossiers soutenus, 7,75 millions d'euros affectés).

Un budget conséquent avait été décidé pour le vélo en 2019 avec 20,8 millions d'euros, en hausse de 15% par rapport à 2018. Le montant des subventions attribuées a toutefois été encore supérieur avec 23,4 millions d'euros, soit le plus important depuis l'existence d'un dispositif de soutien spécifique en 1996.

En termes de réalisations : depuis 2016, ce sont 212 km de sites propres (dont 103 au titre du nouveau plan vélo) et 458 km de sites partagés (dont 78 au titre du nouveau plan vélo) qui ont été soutenus par la Région, auxquels s'ajoutent près de 10 000 places de stationnement.

Ces chiffres témoignent de l'engagement de la Région, qui répond présente face à la mobilisation croissante des territoires : par l'attribution de subventions, mais aussi par l'accompagnement des porteurs de projets et leur mise en relation.

4

CONTACT

Claire SOUET (Adjointe au chef de service Pôles et voiries / Direction des Transports / Région)

Jérôme Chiasson (chef du Service Pôles et voiries / Direction des Transports / Région)

Emile BRUNQUELL (réfèrent vélo / service Pôles et voiries / Direction des Transports / Région)

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter à pduif@iledefrance-mobilites.fr